



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 27 septembre 2010

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES  
BATIES : EXONERATION EN FAVEUR DES  
LOGEMENTS ACHEVES A COMPTER DU 1ER  
JANVIER 2010 PRESENTANT UNE  
PERFORMANCE ENERGETIQUE GLOBALE  
ELEEVEE.

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi  
27 septembre 2010

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** Mme Annick DEFAYE -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

**DIRECTION DES FINANCES**

**TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : EXONERATION  
EN FAVEUR DES LOGEMENTS ACHEVES A COMPTER DU 1ER  
JANVIER 2010 PRESENTANT UNE PERFORMANCE ENERGETIQUE  
GLOBALE ELEVEE.**

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Les dispositions de l'article 1383-0 B bis du code général des impôts permettent au Conseil municipal d'exonérer de 50% ou de 100% de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée qui ne peut être inférieure à cinq ans, les logements achevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 dont le niveau élevé de performance énergétique globale, déterminé dans les conditions fixées par décret, est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur.

Conformément au décret n° 2009-1529 du 9 décembre 2009, les logements concernés doivent être titulaires du label « bâtiment basse consommation énergétique, BBC 2005 » mentionné au 5° de l'article 2 de l'arrêté du 3 mai 2007 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « haute performance énergétique ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements achevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 dont le niveau élevé de performance énergétique globale, déterminé dans des conditions fixées par décret, est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur
- fixer le taux d'exonération à 50%
- fixer la durée de l'exonération à 5 ans
- charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	5
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Signé**

**Pilar BAUDIN**